

Avis adopté

Séance plénière du 14 novembre 2023

Face au *changement climatique*, accélérer une adaptation systémique et juste

Déclaration des groupes Associations et Santé et citoyenneté

L'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature prévoyait déjà que les projets risquant de porter atteinte à l'environnement intègrent une étude d'impact avec les « mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ».

Il est clair que le fait que nous nous penchions aujourd'hui sur l'adaptation aux changements climatiques démontre que la primauté donnée à l'évitement dans la séquence « ERC », est finalement une priorité trop facilement contournable et trop souvent contournée.

Pourquoi ce renoncement à un impératif datant de 50 ans qui proclamait d'intérêt général la protection contre toutes les causes de dégradation qui menaceraient les espaces naturels, les espèces animales et végétales, les équilibres biologiques auxquels ils participent et les ressources naturelles ?

Probablement en raison d'un scepticisme écologique qui s'incarne par :

- Une forme radicale qui nie simplement le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité et du vivant, sous l'influence humaine de la dégradation environnementale
- Une forme « joyeuse » qui atténue le niveau de gravité et de risque croyant avant tout en l'innovation technologique comme solution majeure pour le futur de la planète et de l'humanité.
- Une forme « restrictive » qui se limite trop souvent à ses intérêts propres, sans se soucier suffisamment des mesures économiques et de solidarité internationale, indispensable pour accompagner efficacement les pays les plus démunis à s'adapter face à un dérèglement climatique auquel ils ont d'ailleurs peu contribué.

Les défenseurs du « scepticisme écologique » sont nombreux et occupent quelquefois des positions importantes nous ayant conduit à la situation actuelle. Ce scepticisme ambiant est par ailleurs sciemment instrumentalisé par les personnes responsables de ce changement climatique, comme vous le sousentendez habilement dans la préconisation 11 pour une meilleure information sur le sujet.

Aujourd'hui l'adaptation est pensée avant tout pour la croissance, prenant peu en compte les réalités sociales et territoriales très disparates (ex : ZFE, ZAN notamment). Nous nous félicitons que ce projet d'avis promeuve des solutions adaptées aux territoires, pensées avec et pour les acteurs locaux et que le CESE s'empare aujourd'hui de l'analyse de controverses sur le sujet croissance / décroissance, qui va animer les travaux de la commission Environnement dans les semaines à venir. Nous avons besoin d'une assemblée CESE qui mette en lumière les profonds blocages de notre société, pour les comprendre et les dépasser dans l'intérêt général avant tout.

Mais pour l'instant, les dispositifs actuels de concertation ne suffisent pas : pas de participation réelle des habitantes et habitants des bassins de vie, en particulier des plus précaires ; pas de vraie cohérence des projets et des aménagements réalisés, avec les potentialités des territoires, de régénération du vivant, des écosystèmes. C'est en partant des territoires, avec une démarche résolue de participation locale inclusive

animée par un souci de préservation des écosystèmes que l'on pourra véritablement trouver des solutions n'aggravent pas les inégalités et les situations de pauvreté.

Dans un avis récent du CESE, nous avons déjà pointé le fait que les désastres climatiques frappent prioritairement les populations exposées au cumul d'inégalités parmi lesquelles les femmes sont les plus touchées. Évaluer les risques climatiques à l'aune des vulnérabilités, comme préconisé dans le projet d'avis, représente pour nos groupes un axe prioritaire.

Nous savons bien que conséquences du changement climatique ne se mesurent pas seulement au nombre de compteurs électriques non approvisionnés à la suite de tempêtes. Elles ont un impact majeur sur la santé, ici comme partout dans le monde. L'adaptation passe par une meilleure connaissance des impacts sanitaires du changement climatique et par la compréhension des risques encourus. L'évaluation environnementale de tout projet doit ainsi prendre en compte l'impact sur la santé globale des populations et sur l'ensemble du vivant. Les derniers travaux du CESE sur l'Europe de la Santé et sur le besoin d'une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires mettent en avant ces problématiques. En ce sens, les acteurs de la société civile, et notamment les associations et fondations, jouent déjà un rôle majeur dans l'adaptation aux conséquences sanitaires des changements climatiques. Leurs actions doivent être soutenues car elles portent sur la santé dans sa globalité, associant le bien-être physique, mental et social.

Concrètement, lutter contre les maladies notamment liées aux allergies ou les épidémies, mettre en œuvre des programmes d'accès à la santé, améliorer l'accès et la qualité de l'eau, prévenir les risques sanitaires des vagues de chaleur ou des pollutions atmosphériques. Et pour tout cela, il nous faut éduquer, former, partager et transmettre les connaissances et bonnes pratiques.

Agir pour adapter le secteur de la santé, notamment sa décarbonation, c'est aussi protéger la santé des effets du changement climatique.

Il faut que l'adaptation puisse conduire à un véritable changement de paradigme, pour aller vers une société respectueuse de la dignité et de la santé de tous, en harmonie avec notre environnement et nos écosystèmes, avec l'impératif de réduire les inégalités et la grande pauvreté. En ce sens, l'approche « Une Seule Santé » au sens de la convergence des priorités environnementales, sanitaires et social, est doit être encouragée, au-delà des silos traditionnels existants et parfois volontairement entretenus !

Si nous pouvons être alarmistes au regard de la gravité des potentielles conséquences à venir, nous considérons qu'il n'est pas trop tard pour agir. Nous croyons en la capacité de chacune et chacun à s'engager davantage, dans un esprit de co-responsabilité collective, pour ne pas subir avec fatalité ce que nos éminents scientifiques nous annoncent si nous ne prenons pas les mesures environnementales, sanitaires et sociales, adéquates.

C'est l'esprit de cet avis que les groupes Associations et Santé & Citoyenneté ont voté.